

DÉCLARATION DE NON-CONDAMNATION ET DE FILIATION

Je soussigné Remzi Ozturk,

né le 29 octobre 1982 à Maçka,

de Kahraman Ozturk

et de Havva Ozturk,

demeurant 1 rue la noue,

93170 Bagnolet,

Déclare

Conformément à l'article A. 123-51 du code du commerce, n'avoir jamais été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer, diriger ou contrôler une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale.

Fontenay sous Bois, le 24 juin 2023.

Signature



Remzi Ozturk

Attestation sur l'honneur de conformité à
l'originale

Article L. 123-5 du code du commerce (alinéa 1)

"Le fait de donner, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au registre du commerce et des sociétés est puni d'une amende de 4 500 € et d'un emprisonnement de 6 mois."